

	Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Saint-Denis, tenue le 9 février 2021, via TEAMS, à 18 h 45.	
Présences	<p>Présences</p> <p>Enseignantes :</p> <p>Personnel de soutien :</p> <p>Parents :</p> <p>Représentant de la communauté :</p> <p>Direction :</p>	<p>Karyne Beausoleil Vickie Desrochers</p> <p>Véronique St-Germain Marie-Claude Germain</p> <p>Murielle Vrins Karolyne Lapierre Martine Provost Myriam Fortin</p> <p>Sylvie Gaudette</p> <p>Marc-André Meunier</p>
Ouverture : Constatation du quorum	1.	Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum Après vérification du quorum, la réunion débute à 18 h 46.
	2.	Mot de bienvenue Murielle souhaite la bienvenue aux membres.
CÉ20-21-27 Lecture et adoption de l'ordre du jour	3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour. Murielle fait la lecture de l'ordre du jour. Véronique aimerait ajouter 8.7 : campagne de financement. IL EST PROPOSÉ PAR Karolyne Lapierre d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
CÉ20-21-28 Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2020	4.	Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2020. Modifications : aucune IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Gaudette d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	5.	Questions afférentes au procès-verbal
	6.	Parole au public Aucun public.
	7.	Points d'information et de discussion 7.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ Marc-André nous a fait parvenir les capsules à écouter pour le CÉ. Il explique que d'ici la fin du mois de mars les membres devront avoir vu toutes les capsules et qu'un questionnaire sera distribué aux membres du CÉ. Il s'agit principalement de capsules pour expliquer aux membres ce qu'est un conseil d'établissement. 7.2 Suivi maternelle 4 ans C'est offert aux familles de St-Denis et desservie par l'école St-Charles, comme l'année dernière. C'est une demande de choix-école donc il n'y a pas de transport. Il y a le processus des places disponibles après le 30 septembre dans un contexte hors Covid.

7.3 Semaine du personnel

Marc-André souligne que la semaine dernière c'était la semaine des enseignants, mais que traditionnellement on jumelle avec la semaine du personnel de soutien. Un petit dessert a été offert au personnel et il a été mis à l'ordre du jour, afin que le CÉ puisse le souligner à son tour.

7.4 Cour d'école

À ce jour il y a de bonnes nouvelles. Marc-André et Véronique ont assisté à une rencontre. La SRÉ maintenant font affaires avec une firme spécialisée pour monter les appels d'offres. La phase 1 a été réalisée par Eskair. On ne peut pas aller directement avec eux pour la continuité du projet. Pour ouvrir le marché, on ne pouvait pas être trop restrictif dans notre appel de marché. La firme aide énormément de ce côté et avec ses relations pour aller chercher le plus possible des modules de jeux en bois que nous aimerions avoir. Il n'est donc pas impossible d'avoir des modules de bois pour la prochaine phase. L'appel d'offre devrait être lancé en mars. Annuellement Desjardins font un don sur le territoire de St-Hyacinthe et nous pourrions en bénéficier. Tout porte à croire que cet été nous pourrions faire les travaux. Tout semble correct pour les finances. Nous avons anticipé une hausse des coûts, donc à moins d'une explosion des coûts en raison du contexte actuel, notre financement est complet.

Puisque c'est une nouvelle pratique au CSS, les frais pour la firme ne nous est pas chargé (entre 5k et 8k \$).

7.5 Bar à salades

Le bar à salades est toujours arrêté. D'autant plus que nous n'avons pas de personnes externes pour venir nous aider. Donc en ce moment, avec des légumes congelés de Bonduelle ou de nos jardins, Carine a fait des soupes qui étaient servies dans chaque classe par alternance. Martine a observé que les soupes servies étaient simples. C'était mis dans une mijoteuse et apporté dans la classe. En 6^e année, les élèves se servaient eux-mêmes et souvent vidaient le bol. Certains élèves avec un lunch moins complet sont aller la voir pour avoir de la soupe. On aimerait donc faire 3 journées de soupe par semaine pour les élèves, avec Nelson, nous aurions une subvention et nous sommes dans les démarches pour une collaboration.

Vickie : c'est très apprécié par les élèves. Nous avons aussi vu passé l'annonce de la popote roulante de Nelson.

Marc-André doit faire des validations auprès du CSS pour ne pas que ça tombe dans un appel d'offres.

Véronique : parcours impulsion. Nous avons été choisis pour faire le parcours impulsion. Il y aura 5 personnes dans l'équipe principale : Frédérique et Marie-France de chez Nelson, Stéfany Simard, Véronique St-Germain et probablement Marc-Olivier du projet de la Récolte. Nous aimerions continuer le bar à salades, même d'une façon différente, avec le départ de Carine. On veut présenter les producteurs d'ici, avoir des repas et collations pour les élèves. Ensuite, 6 équipes seront choisies et suivies par 100 degrés à la fin avril et qui se mériteront une bourse.

7.6 Mesures sanitaires

Le but est d'expliquer un peu comment ça se passe dans les écoles avec toutes les directives. Depuis le retour des fêtes = introduction du couvre-visage et ça va très bien. Nous avons offert de petits présents aux enfants pour les encourager dans tout ceci (cache-cou et cordon de clé). L'achat du couvre-visage était prévu avant les fêtes puisqu'à ce moment le port du couvre-visage ne visait que le 3^e cycle. Quand ce fut obligé à tous les élèves nous avons trouvé une idée pour les autres élèves des autres cycles. Il n'est pas obligatoire de les porter, c'était simplement pour souligner la pandémie à l'école.

Les élèves qui ne sont pas revenus en mai-juin dernier sont possiblement ceux qui ont eu le plus d'impacts sur leurs résultats. Ce n'est pas nécessairement que la Covid qui cause les écarts dans les résultats académiques, mais il a fallu mettre les bouchées doubles pour remonter les pentes. En 2^e année, le 6 mois, pour les plus fragiles, la lecture est ce qui a fait le plus mal, mais en ce moment, on a quand

	<p>même récupérer le retard. Par contre, il restera toujours des élèves plus fragiles. La lecture est ce qui aurait pris le plus de recul dans la plupart des écoles.</p> <p>Mise en place du tutorat : nous avons identifié les élèves qui pourraient en bénéficier. À l'automne nous avons mis en place une initiative de soutien pédagogique avec des enfants ciblés. Nous avons mesuré des effets bénéfiques de cela, mais nous attendrons de voir au niveau du tutorat comment ça va se dérouler.</p> <p>SDG d'urgence pendant la relâche : ce n'est pas encore tout à fait clair comment cela va fonctionner. Le soutien et le service de garde a été hyper sollicité depuis le mois de mai. On attend toujours le fonctionnement des services de garde d'urgence.</p> <p>Véronique : cela crée des problématiques pour certaines personnes, car c'est la première fois que le service de garde sera ouvert pendant la relâche. Le personnel a eu beaucoup de surcroît de travail depuis environ un an. Même pendant les pédagogiques il n'y a pas beaucoup d'enfants (2 à la dernière journée du 5 février).</p>
<p>CÉ20-21-29 Mesures dédiées (mars)</p>	<p>8. Points de décisions</p> <p>8.1 Mesures dédiées</p> <p>M. Meunier explique ce que sont les mesures dédiées aux membres du conseil d'établissement. Il présente le formulaire qu'il doit remplir concernant les rééditions de comptes, ainsi que les différentes enveloppes ministérielles attribuées au CSSP. Ce qui touche principalement l'école St-Denis : mesure alimentaire, acquisition d'œuvres littéraire, sortie scolaire en milieu culturel.</p> <p>Projet de résolution Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 Adoption</p> <p>L'article 473.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.</p> <p>Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.</p> <p>Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p> <p>Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.</p> <p>Le directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.</p> <p>En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide alimentaire (15012); • Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027); • Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029); • Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031); • Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055); • Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103); • Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);

	<ul style="list-style-type: none"> • Sorties scolaires en milieu culturel (15186); • Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200); • Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313). <p>Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.</p> <p>En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.</p> <p>Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Vickie Desrochers, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p>
<p>CÉ20-21-30 Photographe scolaire</p>	<p>8.2 Photographe scolaire Au dernier CÉ on avait décidé de ne pas reprendre le même photographe et de faire un comparatif des prix avec Photo repensée. Marie-Claude est en attente des prix pour Photo Repensée. Elle offre 4 différents choix de photographes pour lequel un sondage sera effectué afin de connaître les 2 ou 3 préférences des membres. Le vote final sera fait au prochain CÉ.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Murielle propose de reporter le choix du vote au prochain CÉ en avril.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CÉ20-21-31 Règle de régie interne du service de garde</p>	<p>8.3 Règle de régie interne du service de garde Le CSS est en train d'uniformiser les Règles de régie interne pour toutes les écoles. Donc ce suivi serait remis au prochain CÉ. La seule modification que Véronique aimerait faire ce serait le tarif sur lequel nous n'avons aucun pouvoir. Ce pourrait aussi être approuvé par courriel d'ici le prochain CÉ.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Murielle propose d'attendre les nouvelles informations sur les Règles de régie interne et de les voter par courriel au besoin.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CÉ20-21-32 Grille-horaire</p>	<p>8.4 Grille-horaire Il s'agit de l'horaire de l'école. Statu quo au niveau de l'horaire de l'école. Pour cette année il y a des ajustements aux récréations et au diner en raison de la Covid, mais l'horaire générale reste le même.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Fortin d'adopter le statut quo de la grille-horaire</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CÉ20-21-33 Grille-matière</p>	<p>8.5 Grille-matière Statu quo de la grille-matière pour la prochaine année scolaire. Il y a un ajout de 30 minutes de spécialiste pour le préscolaire. Le souhait serait d'avoir éducation</p>

		<p>9.3 Représentant du comité de parents On se demande comment iront les apprentissages des enfants à la suite du premier bulletin et compte tenu de la situation de Covid actuelle. Un petit sondage qui a dû être répondu. Il n'y a pas de cas de Covid à l'école pour le moment et on espère que ça continue. La prochaine rencontre sera vers la fin de février. Certains parents ont eu des diagnostics positifs, mais on n'a pas eu de suite dans l'école en tant que tel.</p> <p>9.4 Représentant de la communauté Pour la campagne de financement, Sylvie pense comme Myriam, le vendredi St-Hubert c'est spécial, comme une tradition. On ne veut pas nécessairement aller dans un restaurant à proximité auquel nous avons toujours accès.</p> <p>9.5 OPP Rien à ajouter.</p>
	10.	Questions diverses
	11.	<p>Date de la prochaine rencontre La prochaine rencontre sera le 16 mars à moins d'un dossier urgent, sinon ce sera le 20 avril et sera virtuelle par TEAMS sauf si la situation permet d'être en présentiel.</p>
CÉ20-21-36 Levée de l'assemblée	12.	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Karyne Beausoleil de lever l'assemblée à 20h54</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>

Murielle Vrins, Présidente

Isabelle Roberge, Directrice,
pour Marc-André Meunier
